

Rôle d'évaluation foncière



Municipalité de: Lingwick

En vigueur pour les exercices financiers: 2025 - 2026 - 2027

1. Identification de l'unité d'évaluation

Adresse: route 108
Numéro(s) de lot: 6 500 402
Numéro matricule: 4254-97-9540-0-000-0000
Utilisation prédominante: Autres activités agricoles
Numéro d'unité de voisinage: 0103

2. Propriétaire

Nom: HAMEL LEO
Statut aux fins d'imposition scolaire: Personne physique

Date d'inscription au rôle: 2022-05-04

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Caractéristiques du terrain

Mesure frontale: 847,31 m
Superficie: 507 428,90 m²
Zonage agricole: Zonée en entier

Caractéristiques du bâtiment principal

Nombre d'étages: 0
Année de construction: 0
Aire d'étages: 0 m²
Genre de construction:
Lien physique:
Nombre de logements: 0
Nombre de locaux non résidentiels: 0
Nombre de chambres locatives:

Exploitation agricole enregistrée (EAE)

Superficie totale: 507 429,00 m²
Superficie en zone agricole: 507 429,00 m²
Superficie visée par une imposition maximale: 445 143,60 m²

4. Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché: 2023-07-01
Valeur du terrain: 274 400 \$
Valeur du bâtiment: 0 \$
Valeur de l'immeuble: 274 400 \$

Valeur de l'immeuble au rôle
antérieur: 240 300 \$

5. Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation:

Agricole

Valeur imposable de l'immeuble: 274 400 \$

Valeur non imposable de l'immeuble: 0 \$

Répartition des valeurs

Source législative

<u>Imposabilité</u>	<u>Montant</u>	<u>Nom de la loi</u>	<u>Article</u>	<u>Alinéa</u>
Terrain imposable de l'EAE à vocation forestière ou en friche	74 900 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3.1	2
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	199 500 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone agricole (cat. imm. agricoles)	274 400 \$	Loi sur le MAPA	36.0.10	1a

Répartition des valeurs d'une EAE aux fins scolaires

Source législative

<u>Imposabilité</u>	<u>Montant</u>	<u>Nom de la loi</u>	<u>Article</u>	<u>Alinéa</u>
Terrain non imposable de l'EAE	255 372 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3	1
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	19 028 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Immeuble imposable	19 028 \$			
Immeuble non imposable (non compensable)	255 372 \$			
